



Mairie de Charensat

Réunion du 6 décembre 2023

Présents : MM. BLANCHON – BACCONNET – BARRIERE – BENARD-SERRURIER - BUISSON - CLOAREC – CUNY - DOS SANTOS - DUBOISSET – GOURSON – GRANDSAIGNE – MOURDON - POUCHOL.

Absents excusés : MARTIN (pouvoir à DUBOISSET).

Date de convocation : 27/11/2023

L'an deux mil vingt-trois, le 6 décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de Charensat, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire en lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BLANCHON François, Maire.

Mesdames Chantal BACCONNET et Michèle DUBOISSET ont été nommées secrétaires de séance.

Approbation du compte-rendu du 06 novembre 2023 : Adopté 14 pour – 0 contre – 0 abstention.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Pascale RODRIGO Sous-Préfète de Riom a accepté la démission de Monsieur Jean-Claude SENETAIRE. Le Conseil Municipal devra modifier le nombre d'adjoints ou procéder à l'élection s'un nouvel adjoint.

- Choix des entreprises pour les 3 lots déclarés sans suite dans le cadre du marché public de la construction d'un bâtiment d'accueil, d'information et à usage de refuge.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération n° 74 – 2023 en date du 6 novembre 2023, déclarant sans suite les lots 05, 08 et 09 pour les motifs suivants :

Lot	Proposition de classement sans suite	Motif invoqué
05	<i>Une seule offre, 19 % au dessus de l'estimation : insuffisance de concurrence</i>	<i>Intérêt général</i>
08	<i>2 offres, au dessus de l'estimation</i>	<i>économique</i>
09	<i>Aucune offre : pas de concurrence</i>	<i>infructueux</i>

Suite au démarchage des entreprises, Monsieur le Maire propose à son Conseil Municipal de délibérer sur les offres reçues.

Lot 5 – Couverture / Étanchéité :

Entreprise ECB : 55 212.52 €

Entreprise RESIFLOOR : 70 833.33 €

Le Conseil Municipal par 14 pour 0 contre 0 abstention décide de retenir la proposition de l'entreprise ECB pour le montant de 55 212.52 €.

Lot 9 – Carrelage :

Entreprise MARQUES : 19 569.35 €

Entreprise PROSOL : 29 763.01 €

Entreprise GUILHEN : 32741.38 €

Le Conseil Municipal décide par 14 pour 0 contre 0 abstention de retenir la proposition de l'entreprise MARQUES pour le montant de 19 569.35 €.

Lot 8 – Plâtrerie / Peinture / Isolation

Entreprise BONGLET : 64 989.85 €

Entreprise BROUSSE : 67 465.71 €

Le Conseil Municipal décide par 14 pour 0 contre 0 abstention de retenir la proposition de l'entreprise BROUSSE pour le montant de 67 465.71 €.

Cette décision est motivée par l'examen des références de l'entreprise BONGLET à savoir l'absence de certificats de capacité pour les chantiers réalisés sur Clermont-Ferrand. Les effectifs ne comportent pas de plaquistes sur le secteur seulement 1 peintre et 3 façadiers.

En revanche, l'entreprise BROUSSE a déjà travaillé pour la commune de Charensat à plusieurs reprises en donnant entière satisfaction, toujours disponible en cas d'interventions nécessaires à la finalisation des chantiers.

Concernant le projet, le fait d'être inférieur au niveau de l'estimation globale nous permet d'absorber ce léger surcoût par rapport à l'estimatif pour ce lot n° 8.

- Tarif vente de poissons (étang de Chancelade).

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de fixer le tarif de vente des poissons aux pisciculteurs ou autres, pêchés à l'étang de Chancelade.

Les tarifs sont fixés comme suit :

- Carpes de 10 à 13 kg : 8.18 € le kg
- Carpes de 13 à 16 kg : 10.90 € le kg
- Carpes de 16 à 19 kg : 16.80 € le kg
- Carpes de 19 à 20 kg : 25.50 € le kg
- Carpes de 20 à 23 kg : 41.80 € le kg
- Carpes de 23 kg à 26 kg : 44.00 € le kg
- Carpes de 26 à 30 kg : 55.00 € le kg
- Carpes de 30 à 33 kg : 113.00 € le kg
- Brochets : 6.75 € le kg
- Sandres : 11.30 € le kg
- Perches : 4.50 € le kg

Pour rappel le prix des tanches et des gardons est fixé à 2.70 € le kg

Accord avec 14 pour 0 contre 0 abstention.

- Fonds des Initiatives Communales (FIC) 2024 – Travaux de voirie (projet 1).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'inscrire un dossier travaux de voirie comprenant les villages de Montaudot, Mauchet, Côte de bredouille et La Gorce au programme FIC 2024. Le montant des travaux s'élève à **49 307.00 € HT**. Le montant de l'aide est fixé à 40 %. **Accord avec 14 pour 0 contre 0 abstention.**

- Fonds des Initiatives Communales (FIC) 2024 – Rénovation et mise aux normes de l'annexe de la Mairie (projet 2).

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un dossier avait été déposé dans le cadre du FIC 2023 pour la rénovation et mise aux normes de l'annexe de la Mairie pour la deuxième tranche des travaux s'élevant à **93 000.00 € HT**. Ce projet faisait suite à un premier dossier déposé en 2022 pour une première tranche de travaux. Il propose de déposer à nouveau ce dossier dans les mêmes conditions. **Accord avec 14 pour 0 contre 0 abstention.**

- Programme DETR 2024 – rénovation et mise aux normes de l'Auberge de Pays.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un dossier avait été déposé dans le cadre du programme DETR 2023 pour la rénovation et mise aux normes de l'Auberge de Pays. Ce dossier comprend 2 tranches de travaux à savoir tranche 1 pour les toitures et le restaurant et la tranche 2 pour les chambres de l'hôtel et le logement du personnel. Le montant total des travaux s'élève à **343 835.00 € HT**. Ce dossier n'ayant pas reçu un avis favorable en 2023, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de le représenter au programme DETR 2024. **Accord avec 14 pour 0 contre 0 abstention.**

- Tarifs salle polyvalente

Monsieur Le Maire propose de revoir les tarifs de la salle polyvalente ainsi que de l'électricité qui seront appliqués à partir du 1^{er} Novembre 2023 comme suit : - -

- Manifestations sociales ou culturelles (sans droit d'entrée, ni vente directe à l'intérieure) : gratuit
- Autres manifestations pour les associations d'intérêt communal : facturation uniquement de l'électricité au prix de 0.50 € du kwh (relevé du compteur avant et après chaque manifestation)
- Autres manifestations pour les autres utilisateurs : tarif fixe de 200.00 euros et facturation de l'électricité au prix de 0.50 € du kwh (relevé du compteur avant et après chaque manifestation)

Une caution supplémentaire sera demandée pour le ménage à hauteur de 70.00 euros.

Accord avec 14 pour 0 contre 0 abstention

- Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle.

Monsieur le Maire présente le dispositif de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle au vu de la loi n° 2022-1158 du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat et du décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale. Il précise que le comité social territoriale a émis un avis favorable en date du 14 novembre 2023. Il propose l'instauration de cette prime afin d'amortir le choc de l'inflation et de soutenir le pouvoir d'achat des agents publics.

Les montants alloués seront calculés en fonction de la rémunération des agents sur la période de référence et sera réduit à proportion de la quotité de travail.

Accord avec 14 pour 0 contre 0 abstention

- Acquisition et location de terrains.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'une proposition de vente partielle pour les parcelles E 550 et E 549 situées à « Chancelade ». La superficie est à définir précisément, elle sera calculée sur une bande d'une largeur de 4 mètres sur une longueur à déterminer avec la propriétaire. Une deuxième proposition de la même propriétaire a été faite pour la location de la parcelle E 731 située également à « Chancelade » d'une superficie de 5710 m². **Accord avec 14 pour 0 contre 0 abstention**

- Devis et Questions diverses.

- Bilan pêche étang de Chancelade.
- Réunion de chantier pour le bâtiment à Chancelade le **9 Janvier à 11 heures**.
- Demande de la présence de Monsieur Alexandre BAGROS MURAT, Architecte pour la présentation du projet de l'auberge à une prochaine réunion du Conseil Municipal.
- Adressage : apporter un correctif « Rue de Chancelade » en dessous de la Mairie.
- Remerciements de l'association des anciens combattants pour le versement de la subvention de la commune.
- Demande de lots de l'association des parents d'élèves pour le lot.
- Lecture de courriers :
 - ✓ Demande d'indemnisation suite à des attaques de ruches et dégradation de prairies naturelles
 - ✓ Problème prix de l'électricité lors de la location de la salle des fêtes
 - ✓ Problème réseau d'eau au village de Charronnet
- EHPAD Les mésanges bleues : avis défavorable de la commission de sécurité

Délibérations prises

75/2023 : Choix des entreprises pour les 3 lots déclarés sans suite dans le cadre du marché public de la construction du bâtiment d'accueil.

76/2023 : Tarif vente de poissons (étang de Chancelade).

77/2023 : Fonds des Initiatives Communales (FIC) 2024 – Travaux de voirie (projet 1).

78/2023 : Tarif salle polyvalente.

79/2023 : Fonds des Initiatives Communales (FIC) 2024 – Rénovation et mise aux normes de l'annexe de la Mairie (projet 2).

80/2023 : Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle.

81/2023 : Programme DETR 2024 – Rénovation et mise aux normes de l'Auberge de Pays.

82/2023 : Acquisition et location de terrains.

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	Signatures	Signatures procurations
BLANCHON François		
CLOAREC Eric		
BACCONNET Chantal		
BARRIERE Thierry		
BENARD SERRURIER Edith		
BUISSON Nathalie		
CUNY Yvan		
DOS SANTOS Marinette		
DUBOISSET Michèle		
GOURSON Bernadette		
GRANDSAIGNE Stéphane		
MARTIN Claude	Procuration à DUBOISSET	
MOURDON Jean-Michel		
POUCHOL Robert		